

PROCES VERBAL DU CONSEIL INSTITUT SOCIÉTÉS ET HUMANITÉS JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents :

Collège A – professeurs des universités ou assimilés avec voix délibérative : CAMP Edwige.

Collège B – autres enseignants-chercheurs ou enseignants : DELATTRE-DESTEMBERG Emmanuelle, POCQUET Véronique, SCHMITT Guillaume.

Collège C – BIATSS avec voix délibérative : BERNABE Yannick, BRASSEUR Elodie, CORBEHEM Marie-Christine, DEVOS Nathalie, MAES Vianney.

Collège D – Personnalités extérieures avec voix délibérative : DELPLANQUE Hervé, GONDY Elisabeth, SAYDON Laurence.

Collège E – représentants des usagers avec voix délibérative : MAILLARD Méline.

Ont donné pouvoir :

LAGAE VAN-REETH Véronique	à	CAMP Edwige
BALUTET Nicolas	à	CAMP Edwige
DEVIGNE Nicolas	à	DELATTRE-DESTEMBERG Emmanuelle
DESENFANS Amaud	à	POCQUET Véronique
LECHERF Alain	à	SAYDON Laurence
LE CORRE Nathalie	à	DELPLANQUE Hervé
MIXE Philippe	à	DELPLANQUE Hervé

Membres de droit et invités :

ATTAL Frédéric, BAREGE Thomas, KOSMALA Michèle, LEBLOND Nicolas, MAUROY Hervé, MICHNIK Dorothee, RAMDANI Mohamed, RICHARDOT Valérie.

Sont excusés :

ALLARD Amandine, CARON Matthieu, JOURNEE Amélie, LAMBRECHT Stéphane, MAATI Jérôme, MASSON Florent, SCHWERTER Stéphanie, SCOYEZ Sylvie, SIGUOIRT Laurent.

Le quorum étant atteint, Hervé DELPLANQUE, Président du conseil de l'ISH, ouvre la séance à 14h15.
Monsieur ATTAL présente Madame Michèle Kosmala responsable administrative et financière de l'ISH à l'ensemble des membres du conseil.

1- Approbation du compte-rendu du conseil de l'ISH du 22 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

Décision 19-2023

Monsieur ATTAL fait un point sur la rentrée universitaire :

- Augmentation du nombre d'inscrit en Master
- Mouvement important du personnel BIATSS (réussite concours, mutation, retraite)
- Besoin d'un poste en renfort au service financier dû à l'augmentation du nombre de contrats
- Besoin d'un agent appareteur à l'ISH – soutien technique
- Travaux de restauration à prévoir, climatisation, amphithéâtre, vidéoprojecteurs

2 Point sur les postes d'enseignants du second degré

Suite au départ de Philippe PARETIAS (informatique) et Dominique BEIX (lettres modernes), il y a 2 postes vacants à l'ISH. Monsieur ATTAL propose de recruter un PRAG/PRCE en lettres modernes et un en sciences de l'information et communication.

La proposition de recruter 2 enseignants PRAG/PRCE est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil.

Décision 20-2023

3 Modification du règlement des études et des examens

Monsieur Attal présente les modifications demandées :

Article 9

La participation aux enseignements de Travaux Dirigés (TD) et de Travaux Pratiques (TP) est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un certificat médical ou document officiel dans le délai prévu par le règlement de l'UPHF. Dans le cas contraire, le jury peut en tenir compte.

Article 22

Lorsque l'étudiant/l'étudiante n'a pas effectué une période professionnelle obligatoire (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) ou un stage dans les conditions prévues dans le descriptif de la formation, il est considéré comme défaillant et ajourné. Il en va de même pour celui ou celle qui n'a pas déposé de rapport de stage ou de mémoire.

Article 23

Cependant, au niveau master, une formation peut ne pas appliquer la compensation entre les semestres. Les étudiants devront en être avertis.

Les modifications proposées ont été adoptées à l'unanimité des membres du conseil.

Décision 21-2023

4 Budget rectificatif n°2

Michèle KOSMALA présente le budget rectificatif n°2 :

FIN DE LA CONVENTION PREPA TALENTS POUR 2022/2023

- Dispositif en faveur de l'égalité des chances pour accompagner les étudiants ou demandeurs d'emploi dans la préparation aux concours de la fonction publique
- Signée entre l'UPHF et la DGAFP
- 18 étudiants ont été accueillis en 2022/2023
- La recette pour l'année universitaire 22/23 était de 117000€ (18 x 6500€).
- 78000€ doivent être ouverts au titre de l'exercice budgétaire 2023 pour la période janvier / juin. Il convient de réduire la recette de 39000€
- Côté dépenses, 52000€ d'AE/CP ont été ouverts, 15335€ ont été consommés, il convient de réduire les AE/CP de 36665€

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PREPA TALENTS POUR LA PERIODE 2023/2025

- 19 étudiants sont attendus pour l'année universitaire 2023/2024
- La recette prévue est de 123500€ (19 x 6500)
- Au titre de l'exercice budgétaire 2023, sont ouverts 49400€ d'AE/CP
- Les 74100€ restants pour 2023/2024 seront ouverts pour l'exercice budgétaire 2024

Le budget rectificatif présenté par Michèle KOSMALA est adopté à l'unanimité des membres du conseil.

Décision 22-2023

5 Forfaits

(Cf. Annexe 1)

Les forfaits 2023/2024 présentés par Michèle KOSMALA sont adoptés à l'unanimité des membres du conseil.

Décision 23-2023

6 Modification de la maquette prépa talents et prise en charge des frais d'inscription

Un des modules de la prépa talents était mutualisé avec la préparation aux concours externes. Suite à la fermeture de la préparation aux concours externes, la prépa talents porte à elle seule ce module.

Michèle KOSMALA propose une demande de prise en charge des frais d'inscription prépa talents IRA / FINANCES PUBLIQUES / JUSTICE-SECURITE

- Compte tenu du profil étudiant et/ou demandeurs d'emploi des prépa talents d'une part ;
- Et de la subvention perçue pour le déploiement du dispositif à l'ISH ;
- Nous sollicitons l'accord du conseil pour prendre en charge les frais d'inscription des étudiants concernés (19 x 243€ = 4617€)

Les modifications apportées à la maquette prépa talents et la demande de prise en charge des frais d'inscriptions sont adoptées à l'unanimité des membres du conseil.

Décision 24-2023

Monsieur Attal, indique également que la maquette de la licence HARPE a été modifiée de la façon suivante : 2 modules de même durée étaient coupés 50% CM et 50% TD. L'un des modules étant assuré par un enseignant vacataire, il a été décidé de le passer à 100% CM. L'autre module est ainsi passé à 100% TD et est assuré par un enseignant titulaire. Le coût de cette manœuvre est nul.

7 **Vote de principe « pot de bienvenue aux M1 par les M2 »**

Vote de principe : « une aide financière pourra être accordée aux associations étudiantes qui présenteront un projet visant l'intégration des M1 par les M2 ».

Ce principe a été voté à l'unanimité des membres du conseil.

Décision 25-2023

8 **Modification tarifaire des certifications de la plateforme des langues**

Valérie Richardot présente la proposition tarifaire des certifications de la plateforme des langues (une augmentation de 1€).

TARIFS D'INSCRIPTIONS AUX CERTIFICATIONS ET COURS DU SOIR

Les tarifs présentés ci-dessous sont applicables à compter du 1er octobre 2023.

	<u>VOLTAIRE</u>	<u>Linguaskill</u>	<u>BRIGHT</u>	<u>TOEIC</u>	<u>DUL</u> (cours du soir)	<u>Autres</u> cours ou formations
Etudiants UPHE et demandeurs d'emploi sans financement	30,00 €	37 €	37 €	(session privée) 56,00 €	70,00 €	
Extérieurs		72,00 €	72,00 €	(session publique) 126,00 €	420,00 €	14,00 € l'heure
Salariés et Demandeurs d'emploi (Financements entreprise, pôle emploi...)		77,00 €	77,00 €		700,00 €	14,00 € l'heure

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres du conseil.

Décision 26-2023

9 **Prise en charge partielle du voyage pédagogique – licence arts**

Le point 9 de l'ordre du jour est ajourné, les projets pédagogiques devront être centralisés par Patricia Mistura afin d'assurer la gestion des demandes et avoir une vision d'ensemble.

10 **Questions diverses**

Valérie Richardot fait un bilan des inscriptions MO/MP, où il a fallu valider manuellement toutes les inscriptions. Monsieur Attal annonce que l'université souhaite mettre en place des enseignements spécifiques dédiés au développement durable, il faut des volontaires pour créer un groupe de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h40.

Forfaits 2023/2024 : mémoires, rapports, projets, contrats

ORGANISATION

- Nous allons affecter les forfaits de suivi en fonction de l'effectif étudiant réel qui sera arrêté en janvier, au moment de la remontée SISE.

MODE D'ATTRIBUTION EN EQUIVALENT TD

Licences

Suivi projets entreprises/institutions FI	6 H par étudiant - Suivi, évaluations rapport et soutenance - S1 : 3 H / S2 : 3H
Suivi de stage en Ig 2 France FI Suivi des périodes professionnelles hors contrats de professionnalisation : suivi de stage	1H30 par étudiant (+ 30 minutes si soutenance) - définition et validation du stage - suivi et correction du rapport - contact en entreprise (entretien téléphonique)
Suivi de stage en Ig 3 France FI Suivi des périodes professionnelles hors contrats de professionnalisation : suivi de stage	1H30 par étudiant (+ 30 minutes si soutenance) - définition et validation du stage - suivi et correction du rapport - contact en entreprise (entretien téléphonique)
Suivi de stage à l'étranger FI	2H30 par étudiant (+ 30 minutes si soutenance) - définition et validation du stage - suivi et correction du rapport - contact en entreprise (entretien téléphonique)
Suivi apprenti FA	10h par étudiant - 4 H à la première visite en entreprise - 3 H à la seconde visite en entreprise - 3 H au troisième entretien, suivi et correction du rapport + soutenance
Suivi mobilité internationale étudiante FI	3 H par étudiant
Soutenances FI/FA/FC hors suivi	0.5h pour 1h de soutenance - décompte selon durée prévue de la soutenance

Licences professionnelles

Suivi de stage FI/FC Périodes professionnelles hors contrats de professionnalisation	1H30 par étudiant (+ 30 minutes si soutenance) - définition et validation du stage - suivi et correction du rapport - contact en entreprise (entretien téléphonique)
Suivi en entreprise avec déplacement pour les contrats de professionnalisation (FC)	9h par étudiant - 6 h = 1 déplacement en entreprise + 1 entretien téléphonique - 3h = suivi et correction du rapport + soutenance
Suivi en entreprise sans déplacement pour les contrats de professionnalisation (FC)	3 H - 2 entretiens téléphoniques - suivi et correction du rapport

Suivi apprenti FA	- soutenance
	10h par étudiant - 4 H à la première visite en entreprise - 3 H à la seconde visite en entreprise - 3 H au troisième entretien, suivi et correction du rapport + soutenance
Soutenances FI/FC hors suivi	0.5h pour 1h de soutenance - décompte selon durée prévue de la soutenance

Masters

Suivi apprenti FA	10h par étudiant - 4 H à la première visite en entreprise - 3 H à la seconde visite en entreprise - 3 H au troisième entretien, suivi et correction du rapport + soutenance
Suivi de stage FI/FC Périodes professionnelles hors contrats de professionnalisation	2H30 par étudiant (+ 30 minutes si soutenance) - définition et validation du stage - suivi et correction du rapport - contact en entreprise (entretien téléphonique)
Mémoire, évaluation, soutenance FI	3H
Suivi en entreprise avec déplacement pour les contrats de professionnalisation (FC)	9h par étudiant - 6 h = 1 déplacement en entreprise + 1 entretien téléphonique - 3h = suivi et correction du rapport + soutenance
Suivi en entreprise sans déplacement pour les contrats de professionnalisation (FC)	3 H - 2 entretiens téléphoniques - suivi et correction du rapport - soutenance
Soutenances FI/FA/FC hors suivi	0.5h pour 1h de soutenance - décompte selon durée prévue de la soutenance